



CENTRE DE  
MUSIQUE BAROQUE  
Versailles

Journée  
d'études  
internationale

# Revendications des gens de théâtre

interprètes  
& techniciens

Dans le cadre du programme de recherche  
ThéPARis. Les Théâtres Parisiens  
sous l'Ancien Régime transversalité  
des pratiques, circulation des personnes,  
enjeux esthétiques et poétiques

Jeu. 20 oct. 2022 (10h-18h)

Sorbonne Université, Salle des Actes  
54 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Responsables scientifiques

**Emanuele De Luca** (Université  
Côte d'Azur – CTEL, ELCI)

**Barbara Nestola** (CESR-CMBV)

**Jennifer Ruimi** (Université Paul-Valéry  
Montpellier 3 IRCL, UMR 5186)



# Revendications des gens de théâtre

interprètes  
& techniciens

## Dans le cadre du programme de recherche

ThéPARis. Les Théâtres Parisiens sous l'Ancien Régime  
transversalité des pratiques, circulation des personnes,  
enjeux esthétiques et poétiques

Des caprices de la chanteuse Antoinette de Saint-Huberty aux mémoires rédigés par Lekain à l'adresse des gentilshommes de la chambre, les revendications des gens de théâtre sont nombreuses. Si elles ont une importance variable selon qu'elles sont individuelles ou collectives, elles jouent un rôle indéniable dans la vie théâtrale parisienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre du programme *ThéPARis – Les Théâtres Parisiens sous l'Ancien Régime*, il apparaît essentiel d'interroger cette pratique de revendication et de vérifier si, et comment, les réclamations des gens de théâtres produisent des effets sociaux, de circulation théâtrale, voire de véritables conséquences esthétiques, poétiques, spectaculaires. Cette journée d'étude entend précisément établir une typologie des revendications, en ayant pour objectif de mesurer la portée de celles-ci : est-ce que les gens de théâtre (acteurs, chanteurs, danseurs, musiciens, décorateurs) bénéficient de moyens d'action nécessaires pour obtenir gain de cause ? Quels leviers utilisent-ils pour parvenir à leurs fins ? Ceux-ci se révèlent-ils efficaces ? Il s'agira aussi de se demander si les exigences des acteurs et des autres gens de théâtre, varient selon les salles où ceux-ci exercent, et si comédiens, chanteurs, danseurs réclament les mêmes choses.

10h

*Femmes de théâtre  
et revendications:  
en guise d'introduction*

Barbara Nestola

CESR • CMBV

Emanuele De Luca

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR - CTCL • ELCI

Jennifer Ruimi

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3 (RCL, UMR 5186)

Modératrice

Bénédicte Louvat

SORBONNE UNIVERSITÉ

13h

Intervenantes

# Françoise Rubellin

UNIVERSITÉ DE NANTES • CETHEFI

*Revendications des joueurs de marionnettes :  
suppliques, procès et fictionnalisation*

Les spectacles de marionnettes ne sont pas aussi éloignés du répertoire classique des « figures naturelles », comme on désignait souvent les humains, qu'on le croit. Les entrepreneurs sont aux aussi soumis à des réglementations et victimes de la concurrence, aussi bien entre marionnettistes qu'avec des théâtres d'acteurs. Nous exploiterons différents types d'archives afin cerner mieux ce pan méconnu de l'histoire des spectacles.

Il s'agira d'abord de présenter ce que nous révèle l'analyse des suppliques qui ont été conservées. Par exemple, la « supplique aux maire et échevins d'Amiens de faire part d'un jeu de marionnettes » (vers 1749), accessible sur le Portail des Arts de la Marionnettes (<https://lelab.arts-delamarionnette.eu/>). En effet les revendications concernent aussi la façon d'annoncer les spectacles : a-t-on le droit d'utiliser le tambour ou non ? Ce sera l'occasion d'évoquer la circulation des marionnettistes hors des Foires parisiennes Saint-Germain et Saint-Laurent.

D'autres archives concernent les procès que se font entre eux les marionnettistes, comme les frères Bertrand : les procès-verbaux permettent de mieux comprendre la vie de ces troupes et d'apercevoir la violence que pouvait engendrer la concurrence, et le recours à la justice pour revendiquer une coexistence pacifique.

Plus spécifiques encore, certains documents rares concernent l'utilisation du sifflet pratique (dit aussi : la pratique) par les marionnettistes : petite pièce de métal placée dans la bouche, qui gêne la compréhension des paroles, et qu'on demande de voir supprimer.

Enfin, la lecture des manuscrits de pièces pour marionnettes du XVIII<sup>e</sup> siècle permet d'apercevoir, notamment chez Carolet et chez Valois d'Orville, des revendications fictionnalisées (placées dans la bouche des personnages). Ainsi une chanteuse derrière son rideau, qui réclame d'être vue, ou bien des « députés de la populace » (*sic*) qui réclament un type de spectacle. Certains auteurs mettent en scène Polichinelle directeur de spectacle qui commente lui-même la fabrique du spectacle. À ce sujet nous nous appuyerons sur les textes édités pour la première fois dans l'anthologie *Marionnettes du XVIII<sup>e</sup> siècle* que nous avons publié en mars 1722 aux Éditions Espaces 34.

# Marion Danlos

UNIVERSITÉ DE NANTES • CETHÉFI

## *L'affaire Ferrari: les revendications du tailleur de la Comédie-Italienne*

M. Ferrari est le tailleur des Comédiens-Italiens. Entre 1717 et 1733, il confectionne ou reprend des habits, se procure les fournitures nécessaires (tissus, voiles, rubans, cordes, pierreries, etc.) et les accessoires spécifiques aux pièces représentées. Il avance pour cela les frais aux fournisseurs et se fait rembourser ensuite sur présentation de ces factures. Alors qu'il n'est plus cité dans les dépenses depuis la clôture de la saison 1732-33, son nom réapparaît pourtant le 25 juin 1740, jour où 2 livres sont payées pour un « Carrosse pour l'affaire de Ferrari ». De quoi s'agit-il ? Quelle est cette affaire dont nous ne trouvons aucune autre trace dans les livres de comptes de la Comédie-Italienne ? La découverte du Recueil des Mémoires de Me L. F. De Sozzy, avocat au Parlement daté de 1744 apporte beaucoup de réponses. Ce document inédit d'une douzaine de pages nous renseigne sur les modalités de leur collaboration. En septembre 1740, Ange Ferrari assigne en justice les Comédiens-Italiens et leur caissier Jean-Baptiste Linguet. Il leur réclame 1901 livres, 18 sols et 1 denier. La bataille juridique qui s'ensuit est brillamment résumée par Me de Sozzy et révèle au fil des pages toutes les « traces sensibles de fraude et de mauvaise foi » dans les discours et les faits des Comédiens-Italiens, qui s'en trouvent financièrement pénalisés. Comment répondent-ils de ces accusations ? Ont-elles des conséquences sur la gestion financière de la troupe ? Sur les collaborations futures ? Autant de questions auxquelles nous souhaitons apporter des réponses à l'occasion de la journée d'étude prévue le 20 octobre prochain, en faisant de l'affaire Ferrari un exemple des revendications qui restent souvent dans l'ombre parmi les gens de théâtre.

# Charline Granger

ENS LYON

*«Pour des bouts de chandelles».  
Les revendications des décorateurs de la  
Comédie-Française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

«Tout ce qui regarde la Décoration est bien plus du ressort des Ouvriers & des Ingénieurs que de celui des Poètes», peut-on lire dans *Le Théâtre ouvert au public* (1750). Alors que Molière et Corneille ont collaboré avec les machinistes-décorateurs renommés que sont Torelli et Vigarani, reconnus pour leurs merveilles mécaniques, les décorateurs qui travaillent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la Comédie-Française ne sont, eux, pas vraiment célèbres. Dufort, Champagne, Garçon : ce sont là les trois principaux décorateurs que la troupe emploie. Ils ont le statut de gagistes, personnel permanent du théâtre – à l'exclusion des comédiens – qui regroupe entre autres portiers, concierges, portefaix, gardes, ouvreurs. Mais s'ils ont juridiquement le même statut, les décorateurs jouissent de relativement plus d'autonomie dans l'exercice de leur fonction, parce qu'en s'occupant du décor, ils possèdent, plus qu'aucun autre gagiste, un véritable pouvoir sur le spectacle, et parce que leur métier implique une grande polyvalence, qui leur permet d'exercer dans les faits plusieurs fonctions. Décorateurs-machinistes, décorateurs-concierges, décorateurs-valets de théâtre sont les expressions employées dans les documents administratifs officiels que sont les registres comptables pour désigner ces gagistes : derrière cette pluralité de tâches aux contours mal définis, se dessine néanmoins une vraie hiérarchie, du premier décorateur au sous-décorateur, mais une hiérarchie d'autant plus contestée qu'elle est tacite, soumise à variation et qu'elle se mesure à d'intermittents traitements de faveur de la part des comédiens. Les registres d'assemblée de la compagnie, que nous nous proposons d'explorer, témoignent des querelles de ces décorateurs, entre eux et vis-à-vis de l'institution, et de leurs aspirations à des prérogatives plus importantes. Négociations quant aux montants de leurs gages, compétition pour savoir qui aura le privilège de disposer des «bouts de chandelles» restants des répétitions et des représentations, tractations pour pouvoir obtenir plus d'autonomie dans leurs fonctions : perçues depuis le point de vue des comédiens, dont les registres d'assemblée sont l'émanation, ces revendications nous montrent un corps de métier encore mal circonscrit, en quête d'une véritable identité professionnelle et d'une autorité qui n'est pas sans menacer, ponctuellement, celle des acteurs et actrices de la troupe. «Dorénavant les décorateurs ne feront rien faire par aucun ouvrier sans en avertir la troupe», décrètent les comédiens en février 1685. Vraiment, la décoration n'est pas la seule affaire des décorateurs.

14h30

Modérateurs

Renaud Bret-Vitoz

SORBONNE UNIVERSITÉ

Sophie Marchand

SORBONNE UNIVERSITÉ

Intervenantes

Petra Dotlačilová

STOCKHOLM UNIVERSITY • CMBV

*Revendiquer les mains invisibles: les voix  
et les porte-paroles des ouvriers de costume  
à l'Opéra et à la cour*

Le costume de scène est parmi les objets les plus visibles et frappants sur la scène. Pourtant, les mains qui le fabriquent sont presque invisibles. Cette affirmation est, malheureusement, toujours vraie aujourd'hui, et l'était encore plus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le nombre important des ouvriers de costume – les tailleurs, les couturières, les brodeurs et brodeuses, les faiseuses de mode – employés à l'Académie royale de musique et à la cour, travaillèrent souvent pendant des longues heures, dans les conditions difficiles, mal payés – avec des mois, voire des années de retard. La réalité de leur travail est peu connue, parce que ces gens n'eurent pas la possibilité de faire entendre leur voix, étant en bas de la hiérarchie institutionnelle. Par contre, ils habillèrent les interprètes, dont la « voix » avait davantage d'importance, et pour lesquels le costume était un outil important dans leur propre représentation sur la scène. Entre les interprètes et leurs tailleurs (et d'autres métiers autour du costume) se créa une complicité permettant à ces derniers d'exprimer leurs revendications à travers la « voix » plus puissante des interprètes. Cette communication présentera des cas peu ou pas connus de revendications des ouvriers de costume, transmis par des mémoires et des lettres destinés à l'administration, ou à travers des anecdotes rapportées par les journaux. Je souhaite également rendre visibles leurs conditions de travail, leur omniprésence et importance, et les enjeux du genre, qui est caché un peu entre les lignes de ces (et d'autres) documents.

17h30

# Suzanne Rochefort

UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

## *Marché du travail, circulations et revendications des comédiens et des comédiennes (Paris, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)*

Cette communication propose de croiser la question des revendications portées par les artistes théâtraux parisiens avec celle de la reconfiguration du marché du travail théâtral à l'échelle nationale, dans la France de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Adopter le prisme d'une histoire sociale du travail attentive aux réclamations et protestations des interprètes conduit en effet à analyser les interactions complexes entre la politique culturelle menée par l'État monarchique et la commercialisation des loisirs à l'œuvre dans la même période.

Durant le second XVIII<sup>e</sup> siècle, les dynamiques du recrutement à la Comédie-Française et Italienne sont complexifiées par l'essor des spectacles provinciaux, qui se montrent compétitifs en termes de rémunération. À partir des archives de la série O des archives nationales et des correspondances échangées au sein des deux Comédies, on observe d'abord que de nombreux pensionnaires, hommes comme femmes, utilisent ce levier de la concurrence à l'échelle nationale pour revendiquer auprès du département des Menus Plaisirs du roi des appointements annuels plus élevés. Ensuite, ces pensionnaires émettent également des demandes d'ordre artistique, en s'adressant cette fois directement au collectif des sociétaires. Toujours en lien avec le dynamisme du marché du travail, ils cherchent à améliorer leur réputation en interprétant des rôles plus en vue, afin de se faire repérer par des directeurs de spectacle provinciaux et d'obtenir chez eux des conditions salariales avantageuses. Enfin, les réclamations ne sont pas uniquement portées par des comédiens et des comédiennes fréquentant les théâtres privilégiés par le roi. Au détour d'archives policières, ou de lettres issues du fonds Nicolet de la BnF, on s'aperçoit que les artistes théâtraux qui exercent dans les spectacles de boulevard parisien peuvent également s'insérer dans des rapports de force avec la direction de leur spectacle, pour des questions financières ou réputationnelles.

Ainsi, prendre pour objet d'analyse ces tensions autour des mobilités professionnelles permet de montrer que les comédiens et les comédiennes se pensent comme des acteurs et actrices de leur métier (au sens sociologique du terme). Leurs tentatives, souvent couronnées de succès, pour accroître leurs marges de manœuvre et améliorer leur situation professionnelle révèlent en creux la conscience qu'ils ont de leurs propres opportunités sur le marché du travail, et leur compréhension fine des nouvelles dynamiques à l'œuvre au sein du monde des loisirs théâtraux.



# Lola Salem

UNIVERSITY OF OXFORD

## *L'emploi en tant qu'objet de revendications légales entre actrices rivales*

Comprendre la notion d'emploi (habituellement entendu comme catégorie de rôles) et sa place dans le processus de production d'œuvres théâtrales sous l'ancien régime a fait l'objet de récentes recherches. Cependant, il est encore rarement étudié dans sa dimension administrative (en contraste avec une autre, esthétique), c'est-à-dire comme outil participant à la gestion et coordination du processus créatif qui puisse être mobilisé par n'importe quel agent (de la troupe ou de la direction) voire du public. Défini de cette manière, l'emploi se trouve délimité par des standards coïncidant avec des questions légales, essentielles à la structure et au langage administratifs. Il gagne ainsi en précision en tant que clé de lecture de l'environnement artistique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette nature légale et administrative de l'emploi est particulièrement saillante lorsque s'opposent des acteurs qui, dans une logique rivale, s'attachent à démontrer leur légitimité respective concernant des rôles précis du répertoire. Cette dynamique s'appuie sur une argumentation précise qui recourt à d'autres notions flirtant avec le domaine du légal, telle que celle de « droit d'ancienneté », essentielle pour analyser la structure et dynamique des troupes de théâtre. Ainsi, l'emploi devient un levier de négociation crucial pour les interprètes désireux de faire avancer leur carrière.

En m'appuyant sur deux cas d'études concernant des rivalités entre actrices à la fin des années 1770, l'un à la Comédie Française (entre M<sup>lle</sup> Vestris et M<sup>lle</sup> Saint-Val) et l'autre à l'Opéra (entre M<sup>lle</sup> Beaumesnil et M<sup>lle</sup> Levasseur), j'explicitai cette dimension administrative de l'emploi et sa codification sur le temps long à la lumière des revendications légales dont il fut l'objet. J'analyserai, en miroir, la façon dont les interprètes, à travers la mention de l'emploi, manipulent un discours formaliste pour faire valoir leurs « droits » et gagner en privilèges.

Centre de musique  
baroque de Versailles  
Hôtel des Menus-Plaisirs  
22, avenue de Paris  
CS 70353 • 78035 Versailles Cedex



[www.cmbv.fr](http://www.cmbv.fr)



## ACCÈS

---

54 rue Saint-Jacques  
75005 Paris

## ENTRÉE LIBRE

---

Réservation obligatoire:  
[theparis.seminaire@gmail.com](mailto:theparis.seminaire@gmail.com)



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

